

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	66 270	356 730	373 298
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	2 012 353	66 270	1 946 083	1 962 650
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	200		200	332
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	250 181		250 181	250 181
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	86 431		86 431	48 101
Charges constatées d'avance	361		361	471
TOTAL (II)	337 173		337 173	299 085
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 349 525	66 270	2 283 255	2 261 735

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	2 012 353	2 012 353
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	90 797	13 534
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	29 299	77 264
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 132 449	2 103 150
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 931	432
Emprunts et dettes financières diverses	141 026	143 511
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 043	8 667
Dettes fiscales et sociales	1 806	5 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	150 806	158 585
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 283 255	2 261 735
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 931	432

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits				70
TOTAL (I)				70
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 447	6 681
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			75 362	21 766
Impôts, taxes et versements assimilés			4 322	4 599
Salaires et traitements			8 471	14 945
Charges sociales			4 065	6 568
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 568	16 568
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			118 235	71 126
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-118 235	-71 056
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé			148 734	147 658
Autres intérêts et produits assimilés				181
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			148 734	147 839
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			148 734	147 839
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			30 499	76 783

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		481
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		481
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 200	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	1 200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 200	481
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	148 734	148 390
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	119 435	71 126
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	29 299	77 264

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2017 en dividendes. Ainsi la quote part des dividendes revenant au Fond de dotation Max Gold s'est élevé à 148 734 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2018 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associés, soit en 2019.
Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	47 000		47 000
Constructions sur sol propre	423 000		423 000
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	470 000		470 000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 542 353		1 542 353
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 542 353		1 542 353
TOTAL GENERAL	2 012 353		2 012 353
Cadre B	Diminutions	Valeur brute des immo	Réévalua. légale ou éval.
	Virement	en fin d'exercice	par mise en équival.
	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains		47 000	47 000
Constructions sur sol propre		423 000	423 000
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL		470 000	470 000
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		1 542 353	1 542 353
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL		1 542 353	1 542 353
TOTAL GENERAL		2 012 353	2 012 353

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
---------------------------------------	--------------------------------	----------	----------	---------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement
Autres postes d'immo. incorp.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains				
Constructions sur sol propre	49 703	66 270	49 703	66 270
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récup. et divers				
	49 703	66 270	49 703	66 270
TOTAL GENERAL	49 703	66 270	49 703	66 270

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement (I)
Autres postes d'immo. incorp. (II)

TOTAL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.
Inst. techniques, mat. et outillage indust.
Inst. gales., agenc. et aménagements divers
Matériel de transport
Mat. de bureau, informatique, mobilier
Emballages récup. et divers.

TOTAL

Frais d'acquisition de titres de participations

TOTAL GENERAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
--	------------------------------	----------	-------------------------------	-------------------------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	361	361	
	TOTAL	561	561

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 931	1 931		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	141 026	141 026		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 043	6 043		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 806	1 806		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL	150 806	150 806	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Charges à payer et produits à recevoir

Charge a payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 043	8 667
Dette fiscales et sociales		285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	6 043	8 952

Produits a recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION MAX GOLD
EXERCICE ANNEE 2018

1. Préambule

Madame Hélène Gold, par une donation effectuée le 4 décembre 2014, a créé le Fonds de Dotation Max Gold (dit aussi « ATELIER MAX GOLD »), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Loiret. La préfecture a entériné la création du Fonds de Dotation en janvier 2015.

Le siège social du Fonds de Dotation Max Gold est au 1, rue du Château, lieu-dit « Beaumont », commune de Cravant, 45190 (Loiret)

L'article 2 des statuts du Fonds de Dotation Max Gold, qui en définit l'objet, stipule que ce fonds de dotation a pour objet de :

- Mettre en valeur, diffuser ou protéger l'œuvre de Max Gold, en particulier en reconstituant dans des locaux existants ou à construire « la pièce atelier » de l'artiste Max Gold, en permettant d'y accueillir du public.
- Favoriser la création dans le domaine de la culture, de l'art et de l'artisanat
- Favoriser la connaissance et la promotion du patrimoine artistique et construit de la région proche du site de Cravant (45190), 1 rue du château, au lieu-dit «Beaumont», à proximité de la Loire, de la Sologne et de la Beauce.
- Engager la formation liée aux activités artistiques et culturelles
- Accueillir des artistes en résidence à Beaumont
- Réaliser toute initiative dans le domaine de la création artistique et culturelle

L'oeuvre de Manuel Gold

Ne vous méprenez pas, les pots de Manuel Gold ne sont, peut-être, que prétexte à autre chose.

De même les objets qu'il choisit ou qu'il trouve, tous méticuleusement traités, dans le plus grand respect de leur matériau, de leur fonction, de leur histoire.

Manuel Gold ne vous donnera aucune indication sur les raisons de son choix, sinon l'anecdote généralement bizarre, curieuse, drôle qu'il vous raconte pour éluder tout autre question.

Des objets, des objets, pots racines outils gravures statuettes livres jouets... un collectionneur ?

Mais non. Un collectionneur classe, cherche le manquant d'une série, étiquète, tend à clore son monde.

Manuel, c'est le foutoir comme il dit. Il empile, il entasse, il juxtapose. Il laisse " derrière " chaque objet, les harmoniques de son histoire.

Il investit un lieu, toute la surface d'un lieu excepté le plafond.

Il construit des groupes d'objets qui ont chacun leur rythme propre, sans que nulle part on ne perçoive de césure, seulement une différence de rythme.

L'appareil photo peut isoler certaines allures, la nature morte classique, la partition musicale, l'entassement hérissé, l'empilement, la juxtaposition.

Mais isoler c'est privilégier un détail. Un détail n'est pas l'oeuvre. L'oeuvre de Manuel Gold c'est le lieu.

De nouveau, ne vous méprenez pas. Ce n'est pas un lieu d'exposition, ce serait plutôt ce que Jean Genet nommerait un sanctuaire.

Guy de Vogüé

2. Fonctionnement interne du Fonds de Dotation Max Gold

Les organes de Gouvernance du Fonds de Dotation Max Gold sont constitués d'un Conseil d'Administration (CA), et d'un Comité Consultatif. Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

2.1 Conseil d'administration

- Le Conseil d'Administration est constitué des personnes suivantes :
 - o Mr. Jean-Pierre Jourdain (Président du CA)
 - o Mme Hélène Gold (Fondatrice)
 - o Mr. Yves Bonneau (Trésorier)
 - o Mr. Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

- Mention des dates de réunions et de l'ordre du jour.
Le CA s'est réuni très régulièrement durant l'année 2018, avec une fréquence de réunion environ bimestrielle. Il y a eu 6 réunions du CA pendant l'exercice, aux dates suivantes :

Réunion de CA	Ordre du Jour
22 janvier 2018	Bilan de l'année 2017 - Perspectives 2018. Points d'actualités divers.
19 février 2018	Réunion conjointe avec le Comité Consultatif et l'Architecte
5 mars 2018	Points d'administration divers. Fixation de l'enveloppe financière pour la construction
11 juin 2018	Réunion à Beaumont du CA et des architectes, avec Mr. le Maire de Cravant. Revue du Projet, présentation à la municipalité en vue du dépôt d'un P.C.
17 septembre 2018	Réunion du CA. Recensement des objets de la Pièce. Choix d'implantation de la Construction
17 décembre 2018	Réunion du CA et du Comité Consultatif. Présentation de la maquette du projet par l'architecte

En application du VI de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, compte tenu du fait que le montant total de ses ressources en fin d'exercice devait dépasser les 10 000 euros en fin d'exercice, le fonds Max Gold a nommé au cours de sa réunion de CA du 9 mai 2015 un Commissaire aux Comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce. Il s'agit de Monsieur Christian Baudouin (Commissaire aux Comptes à titre principal) et de Monsieur Stéphane Lambert (Commissaire aux Comptes suppléant), tous deux inscrits sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Région d'Orléans, et nommés pour une durée de 6 années.

Une synthèse des compte rendus des différentes réunions est présentée ci-dessous :

Réunion du lundi 22 janvier 2018

Le 22 janvier 2018, les deux architectes pressentis (Iwona Buczkowska et JP. Merlot) ont présenté au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation Max Gold le résultat des réflexions menées dans le cadre de la lettre de commande du 4 décembre 2017 concernant les hypothèses et principes d'implantation de la « Pièce Max Gold » à Beaumont.

A la suite de cette présentation, sous réserve de données plus approfondies sur le site, les orientations suivantes ont été approuvées. A savoir :

- Implantation de la pièce dans le bois (sous réserve d'une vision plus concrète après élagage et éclaircie de celui-ci qui sera engagée fin janvier 2018)
- La pièce en elle-même n'est pas destinée à recevoir du public
- Un cheminement autour de la pièce est à étudier. L'hypothèse n°5 permettant de visiter depuis l'extérieur les divers éléments constituant la « Pièce », voire de faire des façades extérieures de la « Pièce » un support pour des

cimaises a retenu l'attention du Conseil d'Administration qui donne son accord pour poursuivre dans cette voie sous réserve d'un coût d'investissement acceptable. Le principe d'un outils numérique implanté en façade extérieure est envisagé (diffusion de films et autres documents audiovisuels, console interactive...).

- Le Conseil d'Administration donne son accord pour la poursuite de la mission sous réserve d'une visite sur place fin février et d'un accord sur le projet de contrat ci-après.

Réunion du lundi 19 février 2018

Le Fonds de Dotation dit « ATELIER MAX-GOLD » a pour vocation d'être un lieu d'accueil, de résidence, d'échanges pour une réflexion prenant en compte la mémoire, la matière, la transformation... ses Inspirations viennent : des terres cuites, des objets ruraux, des livres, des statues, des racines... réunis, et quelques fois assemblés, par Max-GOLD dans une pièce d'environ 40 m². Sorte de Cabinet des curiosités dont nous ferons bientôt une Folie dans le parc de Beaumont. Nous l'appelons « la Pièce » et Jean-Pierre Merlot, dans un de ses textes peut aussi la nommer comme : la Boîte noire. Cette Pièce et cette démarche reposent sur une phrase emblématique de Borges: « Tout objet fait de la main de l'homme contient le secret de l'univers » .

L'origine du projet se trouve dans un texte et un film d'Hélène Gold : *Objet du tableau*. Film de 17mn qui dévoile la pièce, accompagnée de la lecture du texte par Roland Bertin, sociétaire honoraire de la Comédie-Française, et Hélène Gold. Sélectionné pour la 6^{ème} Biennale Internationale du film d'art il est disponible en DVD. Hélène Gold a fait don de sa propriété de Beaumont et du transfert des loyers de la « Clinique Psychiatrique Belle Allée (à Chaingy, 45067)» au Fonds de dotation. La notification au Journal Officiel du Fonds de Dotation remonte au 7 janvier 2015.

L'année 2017 a été féconde en décisions et mises en action :

Grâce à Joël Hütwohl, membre du comité consultatif, et qui nous a présenté Thierry Dufrêne, nous sommes entrés en contact avec Marie Vicet, docteur en histoire de l'art contemporain, qui était à l'époque doctorante et dont Thierry Dufrêne était le directeur de thèse et de recherche. Afin de préparer le futur transport de la Pièce, dont nous souhaitons préserver l'ordonnancement magique des volumes, meubles et objets, nous avons engagé Marie Vicet pour un travail de recensement, dont elle va nous rendre compte aujourd'hui.

Par l'intermédiaire de Jean-Pierre Merlot nous avons rencontré l'architecte Iwona Buczkowska. Pour Hélène, et pour le Fonds de Dotation, il était clair que la Pièce devait s'épanouir dans une création architecturale. Malgré les nombreuses dépendances de la propriété de Beaumont nous avons opté pour l'installation de celle-ci dans le parc. Proche du Petit bois, nous la souhaitons entourée par la nature avec son contenu accessible au regard du promeneur. L'architecte nous présente alors les premières idées et premières esquisses du projet.

Afin de construire ce nouveau bâtiment, un élagage et un important travail de mise au propre des allées du parc sont nécessaires, à l'heure où nous parlons, ils sont actuellement en cours. Dans un mois nous pourrons nous rendre sur place pour arrêter le juste emplacement de la Pièce.

Pour le matériel de communication un reportage photographique sur l'esprit des lieux, Pièce et propriété de Beaumont, a été commandé à l'artiste-photographe Pierre Poitevin.

Ce qui nous attend dans l'avenir :

- L'affinement puis la finalisation du projet architectural et enfin sa réalisation...
- Le transport et la mise en place de la Pièce devenue : Objet du tableau...
- Dégager les centres d'intérêt et de recherches qui feront l'identité du Fonds de dotation, en se donnant pour principe que ceux-ci doivent entrer en résonances avec le contenu de la Pièce.
- Trouver les relais susceptibles d'être concernés par les propositions du Fonds de dotation.
- Travaux d'aménagements des bâtiments et pièces de la propriété de Beaumont pour permettre les accueils et les résidences...
- Proposer ce Fonds de dotation comme terre d'accueil à des chercheurs, artistes, universitaires.
- Explorer les possibilités d'une Bourse Atelier Max-Gold...

Réunion du lundi 11 juin 2018

Conseil d'Administration, en présence des architectes et de Monsieur Villoteau maire de Cravant, et de Mesdames Sylvie Blanchecotte et Portal du service ADSI (Application du Droit des Sols Intercommunautaires).

- Le chantier d'élagage est toujours en cours à cause des fortes pluies qui amollissent le sol et empêchent la pose des nacelles nécessaires à la réduction et coupe des arbres. Si nous avons pu constater le travail accompli nous avons pris la mesure de l'ampleur de ce qui reste encore à faire ! Il est convenu que des copeaux de bois seront dispersés sur les allées du parc afin de mieux les dessiner et de ralentir la repousse. La suppression de certains arbres va générer des trouées importantes justifiant un reboisement, certaines espèces ont été évoquées.
- Revue de l'état d'avancement du Fonds de dotation ; discussion de différentes hypothèses concernant l'emplacement de la Pièce. Deux solutions : sur la parcelle constructible de la grande pelouse en prolongement du château (assez proche de celui-ci car toute la zone n'est pas constructible) ; face à la cuisine actuelle, une fois le mur de séparation aboli entre le château et les corps de ferme... ce sont deux options très différentes. La première proche du végétal ; la seconde plus minérale.
 - Première proposition, avantages : sa discrétion, son rapport à la nature... Inconvénients : elle est en retrait, peut apparaître un peu « coincée » compte-tenu de la taille de la parcelle constructible.
 - Deuxième proposition, avantages : la Pièce devient centrale, élément fort, identitaire, valorise la façade du château et ses corps de ferme, elle est sous le regard permanent, elle devient un élément structurant du domaine... Inconvénients : on perd le rapport à la nature, sa construction demande d'entrer en dialogue et harmonie avec l'ensemble des bâtiments le projet actuel d'Iwona devra être modifié...
- Nous abandonnons la solution dans le « petit-bois » : transformer une zone inconstructible en constructible est une démarche administrative complexe et qui prend beaucoup de temps. Sans parler des contraintes qui peuvent en découler...
- Nous entamons la quatrième année de ce Fonds de dotation, et pour l'heure il n'est pas actif dans sa perception extérieure, bien que beaucoup d'éléments aient été mis en place, ce dont nous pouvons nous féliciter. Il est donc maintenant nécessaire d'entrer dans une phase active quant à la présentation de ce Fonds de dotation vis-à-vis du monde extérieur à qui nous souhaitons nous adresser (écoles d'art, d'artisanat, facultés, thésards...).

Réunion du lundi 17 septembre 2018

- Recensement des objets de la Pièce. Marie Vicet nous a adressé le travail accompli. Elle est prête à continuer le recensement du pavillon et va prendre contact avec Yves. Dans ce pavillon, outre les poteries, il y a des objets insolites qui pourront servir à donner une âme aux salles du Fonds de dotation.
- Elagage des arbres, structuration des allées. Nous avons reçu des photographies de la part de l'agence. La modification est considérable, la lumière traverse désormais le parc et les allées sont redessinées. Reste les barrières de protection à poser autour de certains arbres...
- Choix d'une architecte, Iwona Buczkowska, secondée de Jean-Pierre Merlot, urbaniste.
- Reportage photos par Pierre Poitevin. Certaines photos alimenteront le document de communication du Fonds de dotation.
- Choix définitif de l'emplacement pour la construction de la pièce. Le relevé du géomètre a été effectué.
- Première étape du projet architectural. Notre engagement financier pour cette première phase a bien été réceptionné par l'architecte qui est également en possession du relevé de géomètre. Une élaboration plus précise du projet est donc à l'œuvre. Rappelons que cette première phase doit recevoir notre accord avant de passer à la seconde étape.

Réunion du lundi 17 décembre 2018

- **Présentation de la maquette pour la future construction de la pièce-atelier dans le parc de Beaumont.** Iwona a apporté deux maquettes à l'échelle. L'une montrait la pièce avec une partie de son environnement (parc, mur du parc, château, muret entre le château et la pièce...) ; l'autre était uniquement la pièce, au plus proche de ce que nous avons défini lors de nos séances de travail.
- Le projet dans sa globalité n'a pas été remis en cause, seulement quatre interrogations sont apparues et ont été discutées :
 - 1-Faut-il retrouver le poteau central et la poutre transversale de la pièce de Chaingy ? La réponse est oui.
 - 2-Faut-il aménager une ouverture vitrée dans un des murs pour permettre de voir l'intérieur de l'armoire ? La réponse est oui.
 - 3-Quel type de chauffage choisir pour l'intérieur de la pièce-atelier ? La réponse est : électrique.
 - 4-La proposition d'un éclairage par les trois puits de lumière, présents sur le toit, soulève le problème de la poutre centrale et d'une lumière qui privilégie (peut-être trop) le centre de la pièce-atelier. Sur cette volonté de maintenir un éclairage zénithal donc naturel, une réflexion est en cours.
- **Si ce dernier point reste à élucider, le projet dans sa cohérence et son aspect esthétique a été salué et accepté par l'ensemble de l'assemblée.**
- **La phase 1 du projet est donc accomplie.**
- Désormais pour **entamer la phase 2, celle de l'obtention d'un permis de construire**, Le Fonds de dotation doit s'engager quant à la construction de cette pièce-atelier, et notamment sur un budget précis.

2.2 Comité consultatif

La mise en place d'un comité consultatif est obligatoire dès lors que la dotation dépasse 1 million d'euros (article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation). La dotation initiale du Fonds Max Gold dépasse 1 million d'euros en valeur, mais est essentiellement constituée de biens immobiliers inaliénables, et les revenus immobiliers afférents sont, à l'issue de ce premier exercice, largement au-dessous de cette limite de 1 million d'euros. Le CA a néanmoins souhaité la création d'un Comité Consultatif dès l'année 2015 afin de bénéficier de ses conseils sur le développement de la stratégie du Fonds Max Gold.

- Le Comité Consultatif est composé des quatre personnes suivantes, nommées pour une durée de 4 années renouvelable :
 - Mr. Flavien Moglia, Administrateur du Ballet de l'Opéra de Paris
 - Mr. Joël Hüthwohl, Directeur des Arts et Spectacles à la BnF
 - Mr. Jean-Pierre Merlot, Urbaniste
 - Pr. Thierry Dufrêne, Historien d'Art, chargé des Relations Internationales de l'INHA et Commissaire de nombreuses expositions

- Le Comité Consultatif assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique d'investissement du fonds de dotation. L'assistance au conseil d'administration comporte notamment l'examen des questions sur lesquelles le conseil sollicite son avis. Le Comité Consultatif suit la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds. Il est associé, en tant que de besoin, aux réunions du conseil d'administration, sans voix délibérative. Il alerte le conseil d'administration sur les évolutions ou les situations qui lui paraissent préoccupantes.

- Outre la bonne gestion et l'investissement prudent des fonds disponibles, les autres questions importantes sur lesquelles le Comité Consultatif sera consulté incluent notamment :
 - Projet architectural de reconstruction de « La Pièce » de Max Gold sur le site de Beaumont
 - Transfert de l'œuvre de Max Gold dans cette nouvelle construction, afin de l'ouvrir à la visite
 - Entretien et préservation de la propriété de Beaumont
 - Animation culturelle autour de l'«Atelier Max Gold »

2.3 Autres organes de gouvernance

Le Fonds Max Gold n'a pas à ce jour d'autres organes de gouvernance. Il est envisagé dans le futur la création d'un Comité Scientifique destiné à aider le CA dans ses réflexions et ses choix sur les projets culturels précis à conduire au sein du Fonds Max Gold, et permettant de servir de relais au sein des communautés académiques, culturelles et artistiques avec lesquelles le Fonds Max Gold souhaite développer ses projets.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le Fonds Max Gold

Une plaquette présentant le Fonds Max Gold est actuellement à l'étude, ainsi que la création d'un logo. Le Fonds ne dispose pas aujourd'hui d'un site internet.

3.2 Liste des partenaires du Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a réalisé aucune manifestation avec un partenaire au cours de ce premier exercice, et n'a à ce jour pas de partenaire pressenti. Le Conseil d'Administration cible actuellement les partenaires avec lesquels il serait susceptible d'envisager dans le futur des actions communes.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a mené aucune action de prospection de donateurs au cours de l'exercice.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds Max Gold et indication de leurs montants

Au cours de ce premier exercice dévolu à la préparation de son Projet Culturel, le Fonds Max Gold n'a pas encore financé d'action d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹

Sans objet : le Fonds Max Gold n'a procédé à aucune redistribution.

6. Compte d'emploi des ressources

Sans objet : le Fonds Max Gold ne fait pas appel à la générosité publique.

7. Liste des libéralités reçues

Au-delà de la dotation initiale consentie par la fondatrice lors de la création du Fonds Max Gold, aucune libéralité n'a été reçue au cours de l'exercice 2018.

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

ANNEXE
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2016

FONDS DE DOTATION MAX GOLD
SIEGE SOCIAL 1, Rue du Château « Beaumont » 45190 CRAVANT
SIRET 809 702 459 000 11

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2019

Madame Hélène GOLD, en sa qualité de fondatrice, Messieurs Jean-Pierre JOURDAIN, Sylvain DURRLEMAN, Yves BONNEAU, administrateurs, se sont réunis le 17 juin deux mille dix-neuf à 14 heures à Paris 75006, en vue de statuer sur les points suivants :

1. Rapport d'activité du Fonds de Dotation
2. Bilan Financier du Fonds de Dotation
3. Questions diverses

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN ès qualité.

Après échanges de vues, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et discussion du Rapport d'Activité du Fonds de Dotation Max Gold pour l'exercice 2018, considère qu'il rend compte de façon sincère et complète des activités du Fonds pendant la période considérée, et l'approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et revue, approuve le Bilan Financier de l'exercice 2018 préparé par les Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signé, le 17 juin 2019

Jean-Pierre Jourdain (Président)

Hélène Gold (Fondatrice)

Yves Bonneau (Trésorier)

Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

FONDS DE DOTATION MAX GOLD

1 rue du Château BEAUMONT

45190 CRAVANT

EXERCICE 2018

Exercice clos le 31/12/2018

RAPPORT PRESENTE

PAR

**Christian BAUDOUIN
Commissaire aux Comptes**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2018

Clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation MAX GOLD relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat » de l'annexe des comptes annuels concernant la distribution de dividendes par la SCI Belle Allée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 1 décembre 2019

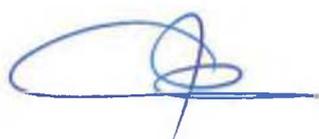
**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**


Christian BAUDOIN

Comptes annuels

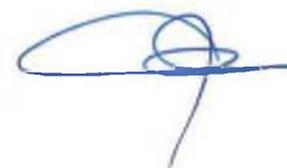
Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	66 270	356 730	373 298
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	2 012 353	66 270	1 946 083	1 962 650
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	200		200	332
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	250 181		250 181	250 181
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	86 431		86 431	48 101
Charges constatées d'avance	361		361	471
TOTAL (II)	337 173		337 173	299 085
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2 349 525	66 270	2 283 255	2 261 735



Bilan Passif

	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	2 012 353	2 012 353
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	90 797	13 534
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	29 299	77 264
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 132 449	2 103 150
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 931	432
Emprunts et dettes financières diverses	141 026	143 511
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 043	8 667
Dettes fiscales et sociales	1 806	5 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	150 806	158 585
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 283 255	2 261 735
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 931	432



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
	France	Exportation	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services					
Chiffre d'affaires Net					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges					
Autres produits					70
		TOTAL (I)			70
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stocks (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 447		6 681
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)					
Autres achats et charges externes *			75 362		21 766
Impôts, taxes et versements assimilés			4 322		4 599
Salaires et traitements			8 471		14 945
Charges sociales			4 065		6 568
Dotations aux amortissements sur immobilisations			16 568		16 568
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations des actifs circulants					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
		TOTAL (II)	118 235		71 126
* Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-118 235		-71 056
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
Produits financiers de participation					
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé			148 734		147 658
Autres intérêts et produits assimilés					181
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		TOTAL (V)	148 734		147 839
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
		TOTAL (VI)			
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	148 734		147 839
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	30 499		76 783

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		481
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		481
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 200	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	1 200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 200	481
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	148 734	148 390
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	119 435	71 126
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	29 299	77 264

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2017 en dividendes. Ainsi la quote part des dividendes revenant au Fond de dotation Max Gold s'est élevé à 148 734 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2018 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associés, soit en 2019.
Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	47 000		47 000
Constructions sur sol propre	423 000		423 000
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	470 000		470 000
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 542 353		1 542 353
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 542 353		1 542 353
TOTAL GENERAL	2 012 353		2 012 353

Cadre B	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains			47 000	47 000
Constructions sur sol propre			423 000	423 000
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			470 000	470 000
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 542 353	1 542 353
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 542 353	1 542 353
TOTAL GENERAL			2 012 353	2 012 353

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 931	1 931		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	141 026	141 026		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 043	6 043		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 806	1 806		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	150 806	150 806		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Charges à payer et produits à recevoir

Charge a payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 043	8 667
Dettes fiscales et sociales		285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	6 043	8 952

Produits a recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

